

COMMUNE DE PRIAY

Compte–rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2017.

Absents excusés : Christian OWCZAREK.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : Sacharalen CAPRON donne pouvoir à Gérard THEVEAUX, Jean Claude AUSINA donne pouvoir à Jocelyne ARENA.

Absents : Jean-Louis FAVIER, Jean François BRAON, Didier PAUCHET.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 mai a été approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Jocelyne ARENA.

DELIBERATIONS

1) Convention avec FREE- relais de téléphonie mobile.

Dans le but d'améliorer son réseau de télécommunication de téléphonie mobile sur le territoire de PRIAY, l'opérateur FREE MOBILE a fait part à la commune de son souhait d'installer une antenne relais au lieu-dit "Etang Mulet". Ce relais en appui avec les relais alentour devrait couvrir la commune de PRIAY. Les habitations les plus proches sont à plus de 100 m du pylône.

L'opérateur s'engage à demander toutes les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes et à respecter toutes les normes en vigueur.

La convention proposée engage la commune à mettre à disposition de l'opérateur un emplacement pour l'installation des équipements techniques nécessaires au fonctionnement de l'antenne pour une durée de 12 ans. En contrepartie, FREE MOBILE versera à la commune, une redevance annuelle de 4 000 €.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la société FRE MOBILE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2) Convention avec le département de l'Ain pour la mise aux normes d'accessibilité du trottoir Route du Gottu RD109.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement de la route du Gottu RD109 et notamment la mise aux normes d'accessibilité du trottoir.

Il informe que les travaux étant situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, une convention doit être signée avec le département de l'Ain afin de préciser les engagements respectifs des deux collectivités.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3) Convention de servitudes de passage avec ENEDIS-parcelle communale D2312.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et de l'amélioration de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter une parcelle communale cadastrée D2312 située Chemin des Valettes VC n°12.

Il est donc nécessaire d'autoriser le passage de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 54 mètres ainsi que ses accessoires.

Une indemnité unique et forfaitaire d'un montant de 108 € sera versée à la collectivité, propriétaire de la parcelle concernée.

La convention prendra effet à compter de la date de la signature par les parties et est conclue pour la durée des ouvrages ou de tout autre ouvrage qui pourrait leur être substitué sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant avec une emprise moindre.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4) Plan de financement définitif travaux d'aménagement route du Gottu RD109.

Dans le cadre de l'aide financière déposée auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation territoriale 2017 pour les travaux d'aménagement de la route du Gottu-RD109, le Conseil Départemental dans sa séance de février 2017 a effectué une pré-réservation de 2 594 €.

Monsieur le Maire précise qu'une demande d'aide financière avait été déposée simultanément pour les travaux d'aménagement sécuritaire pour l'aménagement de deux arrêts de car scolaire, or ce projet ne sera pas réalisé cette année ce qui entraîne l'annulation de l'aide du Conseil Départemental.

Afin que la réservation de la participation financière départementale pour les travaux d'aménagement route du Gottu se confirme par une attribution effective de subvention, le Conseil Départemental demande une délibération approuvant le plan définitif de l'opération précisant le coût prévisionnel réajusté soit 23 368.00 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5) Modification des tarifs de la cantine.

Compte-tenu de l'augmentation du tarif des repas par le prestataire BOURGOGNE REPAS à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, la commission cantine propose les tarifs suivants applicables à compter du 04 septembre 2017 :

- Prix du repas normal : 4.50 €,
- Prix du repas majoré : 6.70 €.

Le tarif majoré s'applique à toute demande d'inscription faite postérieurement à la date limite hebdomadaire prévue au règlement du service.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6) Décision modificative n°1- budget principal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des ouvertures et des virements de crédits au budget principal de l'exercice 2017 pour les modifications suivantes:

- diminution de crédits : acquisition de terrains 300.00 €, équipements cimetièrre 500.00 €, travaux sur réseaux de voirie 6 450. 00 €, autre matériel et outillage incendie 6 000.00 €, dépenses imprévues 2 900.00 €, soit un total de 16 150.00 €.

- augmentation de crédits : travaux bâtiments scolaires 7 700.00 €, autre matériel et outillage 200.00 €, mobilier 3 450.00 €, autres immobilisations 4 800.00 €,., soit un total de 16 150. 00 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7) Attribution des subventions aux associations.

La commune attribue la subvention annuelle aux associations figurant dans la liste ci- dessous :

- les randonneurs du BUIZIN : 100 €,

- FNACA des Bords de l'Ain : 200 €,

- Association Titi Rock Minet : 200 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8) Travaux d'accessibilité PMR Mairie - choix des entreprises.

Suite à la consultation pour les travaux d'aménagement de l'accessibilité PMR de la mairie, Christian HEYBERGER présente au conseil l'analyse des offres. La consultation était composée de 10 lots. Après présentation de toutes les offres aux membres du Conseil Municipal, il est proposé de retenir les entreprises suivantes pour les montants de travaux suivants:

- lot 01: gros œuvre - Entreprise BATI BLEIN pour un montant de 8 435.00 € HT,

- lot 02: menuiseries extérieures - Entreprise CONFORT HABITAT pour un montant de 4 100.74 € HT,

- lot 03 : plâtrerie peinture-Entreprise LCA pour un montant de 11 773.00HT

- lot 04 : faux plafonds- Entreprise LUVINI pour un montant de 5 554.00 € HT,

- lot 05 : sols PVC- Entreprise LUVINI pour un montant de 4 824.00 HT,

- lot 06 : menuiseries intérieures- Entreprise CONFORT HABITAT pour un montant de 15 498.49 € HT,

- lot 07 : faïences- Entreprise BATI BLEIN pour un montant de 2 350.00 HT,

- lot 08 : désenfumage-Entreprise CHARMETANT pour un montant de 4 763.00 € HT,

- lot 09 : plomberie chauffage- Entreprise CHARMETANT pour un montant de 5 614.23 € HT,

- lot 10 : électricité courants forts et faibles - Entreprise CANALE pour un montant de 8 800.00 € HT.

La délibération a été adoptée à l'unanimité, Mme CHARMETANT n'a pas pris part au vote.

9) Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ ou cadres et marchés subséquents. SIEA.

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016 pour les sites au tarif "jaune" et au tarif "vert" dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa. Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence. Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

La délibération n'est pas adoptée : 1 voix pour (Wilfried RODEMET) 12 voix contre.

10) Modification du tableau des emplois de la commune.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel en raison de l'augmentation de la fréquentation de la cantine scolaire. Il y a lieu de créer un emploi à temps non complet au grade d'adjoint technique, au 1er échelon, IB 347, IBM 325. La durée maximale de travail serait fixée à 8 heures hebdomadaires pour assurer la mission d'agent polyvalent de restauration scolaire.

La délibération a été adoptée à 12 voix pour, 1 voix contre (Marie JACOB).

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission vie économique et associative

La fête de la musique du 24 juin a été cette année encore un succès. Son bon déroulement, une bonne participation des commerçants y ont contribué.

Monsieur le Maire est questionné concernant le non versement de la subvention au CDFF. Ses réponses : le travail du fleurissement n'est pas assuré correctement et le bilan financier de l'association n'a pas été transmis à la mairie.

Commission urbanisme.

Lors de la réunion du 21 juin 2017, la commission a examiné les dossiers suivants :

- permis de construire : pour une extension de maison individuelle au 420 chemin du Mas Falcon (avis favorable), pour un réaménagement locaux et modifications de façade (refus car pas de places de parking), une construction de maison individuelle (avis défavorable car dossier incomplet).
- déclarations préalables : pour une réfection de toiture et modification de façades au 340 chemin du Biez (avis favorable) et pour une installation de clôture au 112 allée des Sapins, les Allées Fleuries II (avis favorable).

- déclarations d'intention d'aliéner pour 3 ventes de maisons situées, une au lieu-dit "Le Bourg", une au 35 rue des Carronnières, et une au 706 grande rue Côtère, et pour un terrain situé Les Grandes Champagnes pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- L'assemblée Générale de l'ADMR du Centre Dombes a eu lieu à St Paul De Varax le 09 juin et celle de l'ADAPA (Association Départementale d' Aide aux Personnes de l'Ain) a eu lieu le 26 juin à Péronnas. L'activité de ces 2 associations est en augmentation, l'aide pour le maintien à domicile des personnes âgées est croissant.

Ces 2 associations se sont équipées d'un véhicule adapté aux personnes en situation de handicap afin de répondre à des besoins de déplacements pour les courses, les loisirs ou les rendez-vous. Ce service est peu utilisé.

- Le recensement des bacheliers 2017 est en cours.

ECOLE- RENTREE SCOLAIRE 2016/2017.

L'académie a annoncé l'ouverture d'une 9ème classe le 28 juin.

La salle de repositte a été attribuée pour cette nouvelle classe.

En vue de définir les moyens matériels mis à disposition par la Mairie à la Communauté de Communes pour assurer l'accueil périscolaire à la rentrée, une réunion a eu lieu en Mairie de Priay le 07 juillet avec Monsieur le Maire, Monsieur Pierre DULAURIER, Vice-Président délégué à l'enfance et la jeunesse au sein de la Communauté de Communes et 2 membres de cette même commission. Sur décision de Monsieur le Maire les changements annoncés sont les suivants :

- retrait de la salle de repositte soit 36 places d'accueil supprimées et 2 postes d'animatrices.

- retrait de la salle de la cantine pour en faire un lieu de restauration uniquement soit 18 places d'accueil périscolaire supprimées et 1 poste d'animatrice.

Assurer le périscolaire uniquement dans la salle de motricité portant ainsi la capacité d'accueil à 42 places soit une diminution de 54 places et une suppression de 3 postes d'animatrices ne peut satisfaire la totalité des demandes d'accueil.

Les parents d'élèves demandent une réunion avec Monsieur le Maire : celle-ci est programmée le 12 juillet.

COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DE CERDON.

- Une nouvelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été lancée par la Communauté de Communes). Des subventions pourront être attribuées sous certaines conditions aux propriétaires pour les bâtis et logements anciens suivant les critères suivants :

- les bâtis vacants qui peuvent éventuellement faire l'objet d'une réhabilitation en logements en vue de développer des logements locatifs pour les personnes à revenus modestes.

- les logements occupés par leurs propriétaires ou leurs locataires dont la qualité thermique pourrait être améliorée ou qui sont vétustes ou insalubres.
- les logements habités par des personnes dépendantes et qui pourraient faire l'objet d'une adaptation : ceci pour favoriser le maintien à domicile.

L'étude pré-opérationnelle de cette OPAH se déroulera sur 6 mois pour se terminer en octobre novembre 2017. L'OPAH sera opérationnelle début 2018 et durera 3 ans.

L'étude est en phase de diagnostic. Elle est menée par la fédération SOLIHA (solidaires pour l'habitation). Le 12 juin 2017, une réunion a eu lieu avec deux chargés d'études de SOLIHA, Monsieur le Maire et Madame Jocelyne ARENA pour faire un travail de repérage des bâtis et appartements susceptibles de répondre aux critères de réhabilitation. La recherche s'est faite à partir de cartes cadastrales, rue par rue, quartier par quartier.

- Mutualisation de la prestation du nettoyage des vitres :

Un dossier d'Appel d'Offres a été constitué en vue de mutualiser la prestation du nettoyage des vitres des bâtiments communaux de la Communauté de Communes. Aucune entreprise n'a répondu à l'offre de marché.

- Commission budget :

L'attribution du fonds de compensation pour Priay est de 101 572 € et des fonds de concours ont été attribués aux communes de Cerdon et Mérignat.

- Développement de l'activité économique :

La Communauté de Communes souhaite développer l'activité économique.

Le site Ain@aout a été créé (www.ain-atout.fr) pour faciliter le rapprochement emplois lieux de vie, pour aider les entreprises à se créer et à s'implanter dans le secteur et pour aider la mobilité des demandeurs d'emploi (co-voiturage, prêts ou locations de moyens de transport).

SYNDICAT DES EAUX VILLETTE- PRIAY

Une réunion du Comité Syndical des Eaux Villette/Priay a eu lieu le mercredi 7 juin 2017.

Concernant les travaux d'amélioration des performances du réseau d'eau potable et réduction des fuites programmés pour 2017, 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Le groupement d'entreprises SOMEK/PETTINI a été retenu pour un devis de 447 182,70€ HT. Pour Priay des changements de diamètre de tuyaux sont prévus de Bellegarde jusqu'à l'entrée des Carronnières.

Une renégociation avec appel d'offres pour la société d'affermage dont le contrat se termine le 1er janvier 2018 est en cours.

DOSSIERS DIVERS:

- Aménagement de 2 arrêts de car scolaire : Chemin du Pré Alix et Chemin de la Tour :

Le dossier est reporté. La commune est dans l'obligation de revoir le montage du dossier suite à des contraintes liées à l'accès PMR, l'aménagement des arrêts devant prévoir l'accessibilité PMR.

- Travaux d'aménagement de la desserte forestière du Bulay :

Les demandes de subventions ont été accordées. Le budget communal ne peut néanmoins pas supporter l'avancement des frais pour ces travaux. Le projet n'est pas retenu.

- Cimetière : 3 consultations ont été faites pour la réalisation de 13 panneaux signalétiques des allées du cimetière. La société MSM signalétic de Château-Gaillard a été retenue pour un devis de 1 423 € HT.

TRAVAUX DIVERS

- Concernant les travaux de voirie Chemin de la Caillère, les travaux ont été reportés fin août début septembre.

- Le devis pour l'enrobage de la cour d'école s'élève à 7 700 € TTC.

INFORMATIONS DIVERSES

- Les habitants de la rue de la Rivière ont fait une pétition concernant les nuisances qu'ils subissent ; le document a été remis à Monsieur le Maire.

- Le garage de la Mère Bourgeois rue de la Côtère menace de s'effondrer. Un devis pour chiffrer le démantèlement est en cours.

- Stage urgence cardiaque :

Il a eu lieu le mardi 20 juin. Il est organisé par l'Union Départementale des Sapeur Pompiers de l'Ain. 15 personnes ont participé dont 3 enfants de 10 et 12 ans. Cette formation sera remplacée par une formation plus complète, son objectif étant l'apprentissage des gestes essentiels du secours d'urgence; elle s'intitule "sensibilisation aux gestes qui sauvent".

- Tour de l'Ain jeudi 10 Août : le passage des cyclistes à Priay se situe entre 8h45 et 9h30.

- Madame Marie JACOB, 3ème adjointe, annonce qu'elle quittera Priay dans un mois et de ce fait démissionnera du Conseil Municipal.

- Par un courrier adressé en mairie, Monsieur Christian HEYBERGER, propose de donner le nom "Simone VEIL" à la salle du Conseil Municipal. Un vote aura lieu ultérieurement concernant ce choix.

- Des déchets sauvages ont été déposés près de l'aire de jeux des Carronnières. La personne responsable de cette incivilité a été identifiée

- Il est à déplorer beaucoup de plaintes pour des nuisances sonores : chiens qui aboient et usages de tondeuses en dehors des horaires autorisés.

INTERVENTION DU PUBLIC

Madame la trésorière du CDFP précise que le budget de l'association a été communiqué en mairie le 10 avril 2017. Elle reprecise les raisons de la perte de la fleur pour la commune en 2016 à savoir le mobilier urbain qui n'était plus d'actualité et le fait de devoir apporter plus de variétés de plantes qui n'a pas toujours eu le résultat attendu.

LE MOT DU MAIRE

L'adaptation des rythmes scolaires dépendra d'un consensus local ; le Président de la République a indiqué qu'il souhaite redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires : semaine de 4 ou de 4,5 jours comme aujourd'hui.

Là où les Communautés de Communes et les communes sont satisfaites de l'organisation actuelle, elles pourront continuer à fonctionner selon les mêmes modalités, là où émerge un consensus local, une dérogation aux cadres existants sera possible. Les services académiques pourront alors décider d'autoriser ou non des adaptations.

Gérard THEVEAUX

GLOSSAIRE:

PMR : Personnes à Mobilité réduite

ENEDIS : l'électricité en réseau